

Dossier pédagogique

This is my land

Carte d'identité

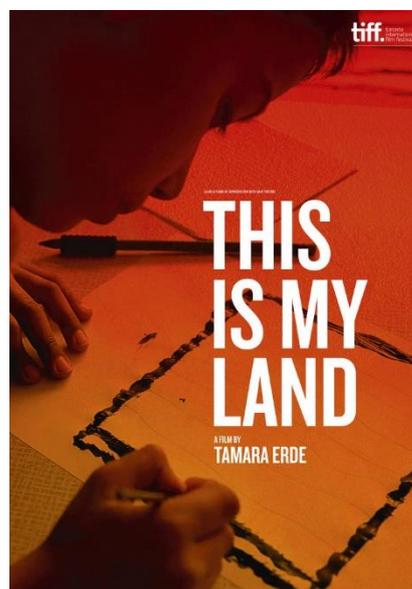
This is my land (c'est ma terre)

France / Israël – 2013

Documentaire – 1h34

Réalisatrice : Tamara Erde

VO hébreu, arabe et anglais, sous-titrée français



Sommaire

Synopsis du film	Page 1
Les différentes écoles présentées dans le film	Page 2
I. Préparer la projection du film	Page 3
Thématiques abordées	Page 3
Notions historiques abordées dans le film	Page 3
Chiffres	Page 4
Définitions	Page 5
Éléments de contexte	Page 6
Cartes	Page 7
Ce qu'en dit la Convention relative aux droits de l'enfant	Page 9
Enjeux présentés dans ce film	Page 11
Ressources à exploiter / bibliographie	Page 12
II. Vérifier la bonne compréhension du film	Page 13
« Digérer » le film	Page 13
Cerner les enjeux	Page 13
III. Poursuivre la réflexion et ouvrir le débat	Page 15
Annexe : qu'est-ce qu'un documentaire ?	Page 17

Synopsis

Comment enseigne-t-on l'histoire dans les écoles d'Israël et de Palestine ? Quel regard les enfants israéliens et palestiniens portent-ils sur le conflit ? Le film entrelace l'histoire de 6 écoles, situées aussi bien en Israël (écoles publiques, arabes ou religieuses) qu'en Palestine. Portraits d'enseignants prisonniers de leur subjectivité, d'enfants désenchantés qui ne croient pas à la paix, ne savent plus vraiment ce qui oppose les deux peuples. Ce documentaire révèle les murs que l'on dresse dans la tête des jeunes générations au moyen de l'éducation.

Les différentes écoles présentées dans le documentaire

Les écoles juives : l'enseignement de l'histoire y est dicté par le Ministère de l'Education israélien qui limite au maximum les références à l'histoire palestinienne.

- **Hareali, école publique israélienne, Haifa, Israël.** Si l'enseignement n'est pas spécifiquement religieux, il est particulièrement centré sur la mémoire des persécutions juives. La méfiance et la peur habitent beaucoup de ces élèves et ce même si certains enseignants tentent de les faire réfléchir à la complexité de la situation.
- **Ecole publique religieuse Talmud Torah, colonie israélienne d'Itamar, région de Judée Samarie.** Couverts de la kipa, les élèves étudient la Torah et leurs cours sont rythmés par la prière. Ils vivent dans une ignorance totale de la réalité du conflit et souhaitent « chasser » les « arabes » qui veulent « prendre » leur terre (parole d'un élève).

Les écoles arabes :

- **Ecole arabe Mar Elias, Ibilin, Israël :** située en territoire israélien, cette école ne se conforme pour autant pas totalement aux exigences du Ministère de l'Education israélien. Si la plupart des professeurs utilisent les manuels du ministère, une minorité d'entre eux créent leurs propres documents pédagogiques afin d'enseigner à leurs élèves l'histoire du peuple palestinien qui n'est pas au programme.
- **Ecole de l'UNWRA, camp de réfugiés de Balata, Naplouse, Palestine :** dans cet îlot arabe, les professeurs encouragent les élèves à faire entendre leur voix et à ne pas désespérer de retrouver la terre que leurs ancêtres ont quittés, parfois de force, soixante-deux ans plus tôt.
- **Amin Al Hussein, école publique palestinienne, Ramallah, Palestine :** comme il le dit lui-même, l'enseignant fait énormément appel à l'« imagination » de ses élèves par des cours très vivants et très interactifs. Il leur enseigne l'« injustice » dont sont victimes les Palestiniens dont la terre est « occupée » ; son discours est clairement anti-israélien mais pas antisémite.

Une école mixte :

- **Ecole non gouvernementale mixte, Israël. Située dans le village arabe et juif Neve Shalom/Whahat Al Salam (qui signifie « Oasis de paix »).** Dans cette école comme dans ce village, les professeurs et les élèves des deux horizons cohabitent dans la paix. Les enseignants décrivent l'histoire en prenant en compte les points de vue des deux peuples et apprennent aux enfants à s'écouter et à se respecter mutuellement. Les préjugés sont tenaces mais la volonté d'instaurer un dialogue est là.

I. Préparer la projection du film

Thématiques abordées

- Le droit à l'information
- Le droit à la non-discrimination
- Les objectifs de l'éducation
- Le droit à une nationalité
- Les droits de l'enfant réfugié

Notions historiques abordées dans le film

- **Exodes successifs** : Depuis des milliers d'années, l'histoire du peuple juif, est marquée par des exodes, déportations et persécutions.

- **Shoah** : mot hébreu signifiant catastrophe. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la Shoah désigne la déportation et l'extermination systématique par le régime nazi de plus de 6 millions de juifs.

- **Déclaration de Balfour** : en **1917**, à la fin de la première guerre mondiale, le Royaume-Uni reçoit la Palestine (auparavant propriété de l'Etat Ottoman) des mains de la Société des Nations. Les Britanniques ont pour mission de satisfaire les nationalismes, notamment arabes. Or, en novembre 1917, Lord Balfour, secrétaire d'état des affaires étrangères, promet, sans s'engager sur des délais, la création d'un foyer national pour le peuple juif.

De 1917 à 1947, les Britanniques administrent la Palestine, de sorte qu'aucun Etat n'est créé.

- **Création de l'Etat d'Israël** : A la fin de la 2^e guerre mondiale, le monde découvre les horreurs perpétrées par les nazis. La communauté internationale ressent une sorte de dette envers le peuple juif. Pour partager cette terre, le Royaume-Uni demande l'aide de l'ONU et quitte ensuite la Palestine.

Mai **1948** : naissance de l'Etat d'Israël par acceptation de l'un des plans de partage proposés, et auto-proclamation d'Israël par Ben Gourion. Le peuple arabe refuse ce plan avec lequel il n'est pas d'accord. Il ne reconnaît alors pas l'Etat d'Israël.

- **Jour de l'Indépendance** : fête nationale de l'état d'Israël, célébrée 20 jours après la pâque juive (Pessah) et ayant lieu fin avril ou début mai selon les années. Cette fête du jour de l'Indépendance commémore la création de l'Etat d'Israël en mai **1948**.

- **al-Nakba** : la catastrophe en langue arabe. La Nakba correspond pour le peuple palestinien à la création de l'état d'Israël, aux guerres qui s'en sont suivi et aux déplacements de population dans des camps de réfugiés. Le jour de la Nakba a lieu chaque année le 12 mai.

Par le hasard du calendrier, il arrive parfois que le Jour de l'Indépendance et la Nakba tombent le même jour.

- **1967 : guerre des 6 jours.** Du 5 au 10 juin 1967, se sentant menacé par ses pays voisins, Israël lance une offensive militaire contre la Syrie, la Jordanie et l’Egypte. Après anéantissement des forces aériennes de ces pays, Israël conquiert et occupe le Golan, la Cisjordanie et le Sinaï. A l’issue de cette guerre, la superficie de l’état d’Israël est multipliée par 4.

En novembre 1967, la résolution 242 du Conseil de sécurité de l'ONU « exige l’instauration d’une paix juste et durable au Moyen-Orient », « le retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés pendant le récent conflit » et le « respect et reconnaissance de la souveraineté de l’intégrité territoriale et de l’indépendance politique de chaque Etat de la région, et leur droit de vivre en paix à l’intérieur de frontières sûres et reconnues, à l’abri de menaces et d’actes de force. » La restitution des territoires occupés ne fut que partielle.

- **Refonte du système éducatif palestinien.** En 1994, les Palestiniens, devenus maîtres de leur système éducatif, créent leurs propres manuels scolaires. Auparavant, les élèves palestiniens de Gaza étaient intégrés dans le système scolaire égyptien, et ceux de Cisjordanie dans le système jordanien.

- **Intifada :** soulèvement en langue arabe. Mouvement de soulèvement populaire contre l’armée israélienne et plus généralement contre l’Etat d’Israël. Par ces révoltes, les Palestiniens cherchent à montrer qu’ils n’acceptent pas ce qu’ils estiment être une occupation de leurs terres par Israël.

La première intifada a débuté fin **1987** et s’est achevée en **1993** par la signature des accords d’Oslo. La seconde intifada a commencé en **2000**. Sa date de fin est sujette à controverses. On peut toutefois avancer que cette intifada s’achève à la mort de Yasser Arafat en **2004**.

- **Division de la Palestine :** la terre de Palestine est aujourd’hui partagée entre le territoire de l’Etat d’Israël, et ce que l’on appelle les territoires palestiniens.

Les frontières, telles que reconnues par la communauté internationale, ne coïncident pas toujours avec les frontières aujourd’hui effectives. (Voir un peu plus bas dans cette fiche la carte de l’ONU datant de février 2011).

- Sur les territoires palestiniens, certaines régions sont administrés par Israël, c’est ce qu’on appelle la zone C. Les Palestiniens n’y exercent donc pas d’autorité souveraine.
- D’autres territoires sont sous administration mixte entre Israéliens et Palestiniens (zone B).
- Sur d’autres territoires enfin, les peuple palestinien est souverain et organise la vie tel qu’il l’entend (zone A).

La communication entre les différents morceaux du territoire palestinien peut s’avérer complexe.

Chiffres

Statistiques de l’Unicef pour [Israël](#) et pour la [Palestine](#) :

- Population : Israël 7 644 000 habitants – Palestine 4 219 000 habitants
- Mortalité infantile (pour 1000) : Israël 3 - Palestine 19
- Espérance de vie : Israël 82 ans – Palestine 73 ans

- PIB : Israël : 290,6 milliards de \$ – Palestine 6,80 milliards de \$ (source : Banque Mondiale et *Trading Economics*)

- **Environ 20 % des Israéliens sont arabes et représentent 1,5 millions de personnes dont 160 000 chrétiens.** Dix-sept lois leur imposent des discriminations par rapport aux autres citoyens d'Israël dans l'accès à la terre, aux services publics et aux aides de l'Etat. ([Article du Monde Diplomatique](#))

Définitions

- **Eretz Israel** : de l'hébreu *Terre d'Israël*, cette espace correspond à la terre promise biblique. Mais ce terme est surtout utilisé à des fins politiques pour asseoir la légitimité de l'Etat d'Israël.
- **Terre promise** : Dans la Bible, terre promise par Dieu aux Juifs : « *Ce jour-là, Dieu conclut avec Abraham une alliance, en disant : "A ta descendance J'ai donné cette terre, depuis le fleuve d'Egypte jusqu'au grand fleuve, le fleuve Euphrate. Le pays des Kénites, des Kenizites, et des Kadmonites ; des 'Hittites, des Perizites, et des Refaïm ; des Emorites, des Canaanites, des Guirgachites et des Yevoussites."* » (Genèse chapitre 15, versets 18 à 21).
- **Sionisme** : Mouvement politique plus que religieux dont l'objet fut la constitution, en Palestine, d'un État juif. (Définition [Larousse](#)). Tous les juifs ne sont pas sionistes.
- **Haredims** : Juifs très religieux qui ne peuvent concevoir l'instauration d'un Etat juif qu'à partir de l'arrivée du Messie qu'ils attendent. Les haredim habitant en Israël vivent selon les règles de la Torah, ne voient en Israël qu'une autorité administrative, refusent le service militaire et l'égalité homme-femme et refusent pour moitié d'entre eux d'exercer un emploi. Ils reçoivent des aides financières de l'Etat d'Israël ce qui crée des tensions avec une partie de la population juive. Ils représentent environ 7 % de la population israélienne. ([Article du Monde des Religions](#))
- **Antisionisme** : hostilité à l'existence ou à l'extension de l'État d'Israël. (Définition [Larousse](#)). **L'antisionisme est une opposition politique qui se distingue de l'antisémitisme, hostilité à l'égard des Juifs en tant que peuple.**
- **Israélien** : personne ayant la nationalité de l'Etat d'Israël.
- **Palestinien** : **personne appartenant au peuple palestinien, ayant vécu en Palestine ou dont les parents en sont originaires. Les Palestiniens vivent en Israël (en ayant la nationalité israélienne), sur les territoires palestiniens ou dans d'autres pays du monde.** Il existe depuis peu un passeport palestinien de l'Etat de Palestine, ce qui ne fait pas pour autant de la Palestine un état.
- **UNWRA** (United nations relief and works agency for palestine refugees in the near east): Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Cet organe de l'ONU prend en charge les réfugiés palestiniens et leur donne accès aux soins et à l'enseignement.

Éléments de contexte

- **La réalisatrice Tamara Erde** est une Israélienne qui à partir de son service militaire s'est interrogée sur l'histoire palestinienne, totalement absente de son apprentissage scolaire. Elle a voulu voir comment l'histoire est aujourd'hui enseignée en Israël et en Palestine.
- Le Comité des droits de l'enfant a relevé, en 2013, le danger en Israël de la « **forte militarisation** » du système éducatif. ([Source : observations finales concernant Israël dans les rapports périodiques 2 à 4, adoptés par le Comité des Droits de l'enfant, à sa 63e session](#)).
- Le **service militaire** est obligatoire pour tous les israéliens juifs dans l'armée israélienne, Tsahal. Il dure trois ans pour les garçons et deux ans pour les filles. ([Site officiel de Tsahal](#)) Les arabes israéliens ne sont pas obligés de servir dans Tsahal mais ils peuvent se porter volontaires s'ils le souhaitent. Très peu d'entre eux le font.
- En 2002, Israël a commencé à construire un **mur** entre son Etat et les territoires palestiniens afin de limiter les tirs de roquette et autres actes terroristes venant de l'extérieur. Le mur s'étend aujourd'hui sur près de 500 km. Passer de l'autre côté du mur nécessite de s'arrêter à des check-points, ou de faire un très grand détour.
- **Le camp de réfugiés de Balata**, près de Naplouse, qui accueille une des écoles du film, a été créé en 1952 pour accueillir des réfugiés de la région de Jaffa qui ont fui après la défaite de 1948. Il accueille aujourd'hui 22 000 personnes, dans des bâtiments en dur plus que dans des tentes, mais dans des conditions d'hygiène souvent précaires.

Carte du territoire de l'Etat d'Israël (source ONU)



Carte de la Palestine



United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
occupied Palestinian territory

West Bank: Area C Map

February 2011



Ce qu'en disent les textes internationaux

La Convention relative aux droits de l'enfant

La CDE, adoptée le 20 novembre 1989 à l'ONU, a fêté ses 25 ans en 2014.

- **Israël** a ratifié la Convention des droits de l'enfant en 1991. Il n'a pas émis de réserves quant aux modalités d'application du texte.
- **L'Etat de Palestine** a ratifié la Convention des droits de l'enfant en 2014. Il n'a pas émis de réserves quant aux modalités d'application du texte.

La Convention relative aux droits de l'enfant est le premier traité international juridiquement contraignant concernant les droits des enfants. Elle définit leurs droits fondamentaux et aborde tous les aspects de la protection de l'enfance.

Pourquoi une Convention relative aux droits de l'enfant ? (Extraits tirés du préambule)

- « Dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Nations unies ont proclamé que l'enfance a droit à une aide et à une assistance spéciales.
- Considérant qu'il importe de préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société, et de l'élever dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations unies, et en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité,
- Ayant à l'esprit que, comme indiqué dans la Déclaration des droits de l'enfant, **"l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant comme après la naissance** ».

Quels Etats se sont engagés à respecter la Convention ?

- La quasi-totalité des Etats membres de l'ONU ont signé et ratifié la CDE.
- Suite aux ratifications du Sud-Soudan et de la Somalie (en cours de validation) début 2015, seuls les Etats-Unis n'ont pas ratifié la Convention et n'en sont que signataires.

Signer ou ratifier : quelle différence ?

- Un pays signataire signifie son accord avec le texte et s'engage à ne pas commettre d'actes contraires au traité.
- La ratification, qui intervient habituellement après la signature, oblige juridiquement le pays à respecter la Convention. Il doit alors en rendre des comptes de l'application du texte tous les 5 ans devant le Comité des droits de l'enfant de l'ONU.

- **Le droit à l'information** est inscrit dans l'article 17 de la Convention relative aux droits de l'enfant

« Les Etats parties reconnaissent l'importance de la fonction remplie par les médias et **veillent à ce que l'enfant ait accès à une information et à des matériels provenant de sources nationales et internationales diverses**, notamment ceux qui visent à promouvoir son bien-être social, spirituel et moral ainsi que sa santé physique et mentale. A cette fin, les Etats parties :

- 1) Encouragent les médias à diffuser une information et des matériels qui présentent une utilité sociale et culturelle pour l'enfant et répondent à l'esprit de l'article 29;
- 2) **Encouragent la coopération internationale en vue de produire, d'échanger et de diffuser une information et des matériels de ce type provenant de différentes sources culturelles, nationales et internationales;**
- 3) Encouragent la production et la diffusion de livres pour enfants;
- 4) Encouragent les médias à tenir particulièrement compte des besoins linguistiques des enfants autochtones ou appartenant à un groupe minoritaire;
- 5) Favorisent l'élaboration de principes directeurs appropriés destinés à protéger l'enfant contre l'information et les matériels qui nuisent à son bien-être, compte tenu des dispositions des articles 13 et 18. »

- **Le droit à la non-discrimination** est inscrit dans l'article 2 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

« 1) **Les Etats parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation.**

2) Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement **protégé contre toutes formes de discrimination** ou de sanction motivées par la situation juridique, les activités, les opinions déclarées ou les convictions de ses parents, de ses représentants légaux ou des membres de sa famille. »

- **Les objectifs de l'éducation** sont inscrits dans l'article 29 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

« 1) Les Etats parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :

- a) Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités;
- b) **Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies;**

c) Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le **respect** des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et **des civilisations différentes de la sienne**;

d) Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, **dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone**;

e) Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.

2) Aucune disposition du présent article ou de l'article 28 ne sera interprétée d'une manière qui porte atteinte à la liberté des personnes physiques ou morales de créer et de diriger des établissements d'enseignement, à condition que les principes énoncés au paragraphe 1 du présent article soient respectés et que l'éducation dispensée dans ces établissements soit conforme aux normes minimales que l'Etat aura prescrites. »

➤ Le **droit à une nationalité** est inscrit dans l'article 7 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

« 1) L'enfant est enregistré aussitôt sa naissance et a dès celle-ci le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux.

2) **Les Etats parties veillent à mettre ces droits en œuvre conformément à leur législation nationale et aux obligations que leur imposent les instruments internationaux applicables en la matière, en particulier dans les cas où faute de cela l'enfant se trouverait apatride.** »

Enjeux présentés par le film

- Les enfants font spontanément confiance à l'adulte qui les instruit. Si la parole de l'enseignant est en accord avec celle des parents, les élèves ne la remettent pas en cause.
- Les discours des enseignants des deux camps ont une cohérence propre, même s'ils sont discutables.
- Les élèves Israéliens comme Palestiniens n'apprennent rien les uns sur les autres. Rien n'est prévu dans leur éducation pour éveiller leur curiosité et leur apprendre à connaître leurs voisins et leur histoire.
- Les Palestiniens considèrent qu'on leur a volé la terre qui leur appartenait depuis des générations. Mais, pour Israël, cette terre est celle promise par Dieu aux Juifs. A la justification culturelle s'oppose la justification religieuse.
- Les Palestiniens se sentent opprimés quand les Israéliens se sentent menacés.
- Dans l'enseignement de l'histoire aux enfants israéliens, les points de vue religieux et politiques se mêlent. L'histoire du peuple palestinien étant passée sous silence, ils n'ont pas toujours conscience de la complexité du conflit.
- Dans l'enseignement de l'histoire aux enfants palestiniens, Israël est souvent présenté comme une Etat illégitime dont les habitants ont volé des terres.

- La plupart des jeunes Israéliens dans le film ne sont pas bellicistes mais ils peinent à croire que la paix soit possible et ils veulent défendre leur pays.
- La communauté internationale est impliquée dans ce conflit : certains Etats du monde ou publiquement pris position pour l'une ou l'autre partie. Israël et l'état palestinien souhaitent conserver leurs alliés internationaux. De ce fait, les actions de ces deux Etats peuvent très rapidement prendre une tournure politique et être fortement influencées par le contexte international.

Ressources à exploiter

[Interview](#) de la réalisatrice (en anglais) ([Une partie](#) est traduite en français) par le festival international du film de Rotterdam.

[Article](#) de *Médiapart* sur La Nakba

[Site officiel](#) du film

[Site](#) du village mixte Neve Shalom / Whahat Al Salam (qui signifie « Oasis de paix »)

[Article](#) de *Slate* sur les différences d'appréciation du conflit dans les manuels scolaires israéliens et palestiniens, 2013.

[Vidéo](#) du *Figaro* pour comprendre le conflit par des cartes

[Statistiques](#) de l'Unicef

[Article](#) du *Monde Diplomatique* sur les Palestiniens d'Israël, 2006

[Site officiel](#) de *Tsahal*, l'armée israélienne

[Article](#) du *Figaro* sur la minorité chrétienne et *Tsahal*, 04/2014

[Article](#) d'*Orient XXI* sur les Juifs orthodoxes, 04/2014

[Article](#) du *Monde des Religions* sur des groupes religieux juifs en Israël, 06/2013

[Article](#) de *Jeune Afrique* sur le passeport palestinien, 05/2015

[Article](#) du *Monde* sur l'avenir des deux Etats, 03/2015

[Article](#) du *Monde* sur la Nakba, 05/2015

[Article](#) de *Libération* sur le Sionisme, 05/2013

[Observations finales](#) concernant Israël dans les rapports périodiques 2 à 4, adoptés par le Comité des droits de l'enfant, à sa 63e session, 2013

[Article](#) de *RFI* sur le mur, 2014

[Article](#) de *Libération* sur les réfugiés de Balata, 2008

[Tribune](#) du *FigaroVox*, un avocat et écrivain dénonce un acharnement international, cautionné par les médias, contre Israël, 07/2015

[Page](#) du site *Humanium*, ONG de parrainage d'enfants, sur les droits de l'enfant en Israël, 2013

[Site](#) de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine

Article, *Du culte des héros à la concurrence des victimes*, Jean-Michel Chaumont, *Criminologie*, Volume 33, numéro 1, printemps 2000, p. 167-183

Film *Les Citronniers*. L'incompréhension et la défiance entre la femme palestinienne qui cultive des citrons et le ministre de la défense israélien qui s'installe en face de chez elle. Il met en œuvre un dispositif sécuritaire tel pour sa maison qu'il en empêche sa voisine de cultiver ses terres. De Eran Riklis, 2008.

II. Vérifier la bonne compréhension du film

« Digérer » le film

L'enseignant pourra interroger ses élèves en utilisant les questions ci-dessous.

- 1) Quelles sont les images du film qui vous ont le plus marqué ?
- 2) Vous sentez-vous proches des élèves du film ? Pourquoi ?

Cerner les enjeux (en gris les réponses à trouver par les élèves)

- 1) D'après le documentaire, dans quelles conditions matérielles étudient les élèves arabes en Palestine ? Pourquoi cela peut-il faire naître un sentiment d'injustice ?
Les infrastructures sont vétustes et la pauvreté est palpable. Visiblement il n'y ni chauffage ni électricité (les élèves sont en manteau et s'éclairent à la bougie).
A l'inverse, les écoles israéliennes bénéficient des nouvelles technologies.
- 2) « Les vrais Juifs, les Juifs d'avant, ils vivaient avec nous » dit un élève palestinien.
- A qui en veulent les enfants palestiniens ?
- Cherchez la définition de l'antisémitisme. Pourquoi est-ce différent de ce que ressentent les Palestiniens ?
- 3) Quand les mots servent aussi d'arguments...
- Que signifie le terme « conflit » ?
- Pourquoi le jeune garçon israélien interrogé dans le film ne voit-il pas de quoi il s'agit ? Que cela révèle-t-il de sa manière d'appréhender la réalité qui l'entoure ?
- Les Palestiniens disent qu'ils vivent sous « occupation » et que certains d'entre eux habitent des « camps de réfugiés ». Cherchez la définition de ces termes. Que révèlent-ils de la perception qu'ont les Palestiniens de leur situation ?
- Le mot « catastrophe » se dit *shoah* en hébreu et *nakba* en arabe, mais ces deux termes ont aujourd'hui un sens plus spécifique.
A quels événements renvoient-ils ? Pourquoi la commémoration de ces événements est-elle très importante pour les communautés juives et arabes ?
- 4) Remplissez le tableau suivant avec les notions ci-dessous (il peut y avoir plusieurs notions par case)
Ils sont natifs de Palestine / la sécurité / leur état a été créé et reconnu par l'ONU / les Israéliens / terre promise par Dieu / retrouver leurs terres / les pays arabes voisins (Egypte, Iran...) / la paix et un Etat souverain / Ils ont une culture propre par rapport à d'autres pays arabes / la fin des jets de pierre, tirs de roquette et autres manifestations d'hostilité à leur égard

	Israéliens juifs	Palestiniens
Ce qu'ils souhaitent pour leur pays	la sécurité / la fin des jets de pierre, tirs de roquette et autres manifestations d'hostilité à leur égard	la paix et un Etat souverain / retrouver leurs terres
Ceux en qui ils voient une menace	les pays arabes voisins (Egypte, Iran...)	les Israéliens
Ce pourquoi ils estiment être chez eux	leur état a été créé et reconnu par l'ONU / terre promise par Dieu	Ils sont natifs de Palestine / Ils ont une culture propre par rapport à d'autres pays arabes

- 5) Dans chacune des écoles, les élèves ne remettent pas en cause la parole de l'enseignant.
- A votre avis, un enfant de 10 ans a-t-il les moyens de se forger sa propre opinion sans l'aide des adultes ?
 - Quel place joue l'adulte dans sa manière d'appréhender le monde qui l'entoure ?
 - En quoi les discours des différents enseignants ont-ils une cohérence globale ? Pourquoi est-il alors difficile pour les élèves de prendre une distance critique vis-à-vis de ce qu'on leur enseigne ?
- 6) - Donnez des exemples tirés du film de justifications politiques, culturelles et religieuses qui poussent chaque peuple à revendiquer les terres.
- De quel ordre sont la plupart des justifications israéliennes ? Et les justifications palestiniennes ?
 - Pourquoi ces différences compliquent-elles le dialogue entre les deux peuples ?
- 7) Cherchez la définition du terme « xénophobie ».
- Dans quelle mesure l'ignorance de l'autre ne fait qu'accentuer la peur vis-à-vis de lui ?
 - A la lumière de ce film, et d'après votre expérience personnelle, dans quelle mesure ce terme vous semble-t-il approprié pour étudier les relations entre le peuple israélien et le peuple palestinien ?
- 8) « Pour les enfants, ce sont les arabes qui ont tué les six millions de Juifs » explique une experte israélienne interrogée dans le documentaire. Pourquoi les enfants israéliens en viennent-ils ainsi à une telle déformation de l'histoire ?

9) Que pense l'experte israélienne de l'éducation des élèves de son pays ? Que dit-elle des commémorations de la Shoah ?

Elle critique la « représentation raciste du Palestinien » véhiculée par les manuels scolaires israéliens.

Elle explique également que les commémorations de la Shoah reproduisent le traumatisme et y enferment les enfants.

10) Cette experte israélienne livre également l'analyse suivante : « Ici [en Israël], toute l'éducation est faite pour traumatiser. Et les préparer à tuer ».

- D'après vous, qu'est-ce qui peut traumatiser les enfants israéliens dans leur éducation ?

- Quels enseignements sont-ils invités à tirer de la Shoah ?

- Quels scènes ou propos du film sont-ils révélateurs d'un certain culte du militarisme ?

- Dans quelle mesure se considèrent-ils comme des victimes en état de légitime défense ?

11) « L'éducation est la seule force qui peut changer le monde » a dit Nelson Mandela.

- Dans quelle mesure les professeurs de l'école mixte cherchent-ils à faire changer les choses dans leur pays ? Quel résultat obtiennent-ils ?

- Pourquoi l'éducation est-elle un enjeu majeur pour la construction de la paix en Israël et en Palestine ?

III. Poursuivre la réflexion et ouvrir le débat

L'enseignant pourra approfondir la réflexion avec ses élèves. Voici quelques pistes possibles :

1) Le professeur arabe de l'école mixte explique que ses élèves peuvent éprouver de la compassion pour tous les peuples du monde mais qu'ils sont incapables d'en éprouver pour leur voisin le plus proche.

- Comment s'explique cette contradiction ?

- Vous-mêmes, éprouvez-vous plus de compassion pour les gens dont vous voyez la souffrance, comme les sans-abris, ou pour les gens dont la pauvreté est relayée par les médias ? Pourquoi ?

2) Reprenez la phrase de Nelson Mandela : « L'éducation est la seule force qui peut changer le monde ».

- L'éducation peut être un instrument de paix et d'entente entre les peuples. Mais n'est-il pas dangereux de voir l'éducation comme un moyen au service d'une cause unique ?

- Dans l'histoire, quand l'éducation a-t-elle servi à soumettre les peuples à une cause ? Cela a-t-il été efficace ? Pourquoi ?

- Prenez connaissance des objectifs de l'éducation énoncés dans la Convention internationale des droits de l'enfant. A la lumière de vos connaissances et de vos réflexions, imaginez ce que devraient être les apprentissages éducatifs en matière de vivre-ensemble.

- 3) Les élèves israéliens commémorent chaque année la Shoah.
- En France, comment commémore-t-on cet évènement ?
 - Les politiques parlent souvent de « devoir de mémoire ». Comment comprenez-vous ce terme ? Cherchez en les définitions. A quels autres évènements que la Shoah pourrait-il être appliqué ?
 - Pensez-vous que le « devoir de mémoire » de la Shoah est suffisamment fort en France ? Sachant que cet évènement est de plus en plus ancien et que ses survivants se font de plus en plus rares, comment envisagez-vous les commémorations dans quelques dizaines d'années ?
- 4) De plus en plus d'Etats construisent des murs sur leurs lignes frontalières.
- Dans quels Etats trouve-t-on de tels murs ? Pour quelles raisons ont-ils été construits ?
 - Quelle légitimité peut-il y avoir à construire un mur ? En quoi cela peut-il avoir une certaine efficacité ?
 - Dans quelle mesure la construction d'un mur peut-elle cependant renforcer les tensions ?

Le BICE, organisateur du festival et auteur de ce dossier pédagogique, n'a pas dégagé de question lui semblant pertinente et non-piégée pour évoquer le contexte actuel français. Vivre ensemble, s'accepter les uns les autres avec nos différences et nos richesses nous semble constituer un programme de vie nécessaire et ambitieux, qui ne saurait être résumé à une question. Nous laissons le soin aux enseignants d'aborder ou non ces sujets.

Par ailleurs, pour les élèves de Terminale, la séance du jeudi 19 novembre à 9h sera suivie d'un débat durant lequel les lycéens pourront intervenir. Les intervenants prévus évoqueront :

- L'approche droits : qu'est-ce que c'est ? Pourquoi est-ce utile dans des situations de conflit ? BICE
- Les droits de l'enfant en Israël et en Palestine en 2015. Unicef
- Apprendre à vivre ensemble avec nos différences. Association Coexister.

Qu'est-ce qu'un documentaire ?



Définition du documentaire

- Film visant à **faire connaître** un pays, un peuple, un artiste, une technique, etc. (définition Larousse).
- **Le documentaire a pour sujet la réalité et non une histoire inventée.**
Les personnes filmées ne sont pas des acteurs, **elles ne jouent pas un rôle.**
- « Il diffère de la fiction dans la mesure où il a généralement un but informatif [...] Le documentaire se propose [...] à partir de prises de vues (et sons) considérées comme des documents, de **se référer au réel**, de le restituer sur l'écran et, éventuellement, de **l'interpréter**. »
([Fiche sur le documentaire](#))
- Un documentaire est créé à partir de personnages réels et de leur histoire.
- Un documentaire se construit par les **choix narratifs** du réalisateur.
- Le documentaire peut se construire comme une démonstration, il embrasse alors un grand nombre de personnes, mais il peut également suivre sur une longue durée quelques personnes spécifiques.

Tournage et montage

- Le réalisateur filme un certain nombre de faits réels, **ces scènes ne sont pas jouées.**
- Ensuite, il **sélectionne** les scènes qui construiront le documentaire. Cette sélection est indispensable car le réalisateur ne peut pas garder toutes les scènes filmées.
- Le documentaire peut être ponctué d'interventions de **spécialistes** qui appuient les propos du réalisateur. Il peut également contenir des **documents informatifs** comme des graphiques.
- Des **musiques d'ambiance** peuvent être ajoutées lors du montage final afin d'apporter de l'émotion aux scènes.

La voix off

- Présente dans bon nombre de documentaires, la voix off peut avoir pour objet de préciser la situation au spectateur ou de révéler la subjectivité du réalisateur ou des personnes filmées. Elle peut servir de *base narrative pour l'exposition des faits*. ([Fiche sur le documentaire](#))
- La voix off est enregistrée indépendamment du tournage des scènes, après les premières étapes de montage.
- L'absence de voix off peut signifier la volonté pour le réalisateur de laisser les images et les personnages parler d'eux-mêmes.

Quelles différences entre documentaire et reportage ?

Le documentaire est une **œuvre artistique** où le réalisateur fait des choix d'auteur : façon de filmer, rythme, musique. Le reportage est quant à lui une œuvre informative où le journaliste suit la ligne éditoriale du média pour lequel il travaille.

« - Dans les reportages et magazines, les personnages filmés sont **objets**. C'est-à-dire traités comme des matériaux informatifs. Ils sont présents dans l'image principalement pour l'information qu'ils portent ou apportent : dans l'apparence de leur comportement sociétal, dans leur démarcation du quotidien ou par la parole qu'ils délivrent en tant qu'acteurs ou témoins d'une situation particulière... - Dans les documentaires, les personnages filmés sont **sujets**. C'est-à-dire traités dans la compréhension de leur subjectivité et des interrelations complexes qui se tissent entre celle-ci, l'auteur et le spectateur potentiel. » ([Source : surlimage.info](#))

Autrement dit, dans un documentaire, les personnes filmées peuvent faire évoluer le point de vue du réalisateur sur le sujet. C'est rarement le cas dans un reportage, notamment car le journaliste passe moins de temps avec les personnes filmées. Un réalisateur de documentaire passe parfois plusieurs années immergé dans son sujet.

Pourquoi des documentaires au festival Enfances dans le monde ?

- Les documentaires que nous présentons ce sont d'**extraordinaires histoires vraies**. Pour filmer la vie réelle, les réalisateurs ont vécu au quotidien avec les personnes qu'ils ont filmé ce qui leur a permis de capter des moments incroyables.
- Au BICE, nous apprécions cette forme cinématographique car elle est particulièrement à même de sensibiliser le grand public à la réalité des droits des enfants.
- C'est un défi pour un réalisateur que de miser sur la réalité incertaine sans prédéfinir de scénario : lorsqu'il débute le tournage, **le réalisateur ne connaît pas la fin**. Et il parvient à **se faire oublier** auprès des personnes qu'il filme afin de montrer vraiment la réalité.

Liens pour aller plus loin :

- [Fiche sur le documentaire](#), *Collège au cinéma*, Albain Michel Ikomb
- Article [Le documentaire télévisé : les enjeux d'une définition controversée](#), Sophie Barreau-Brouste, sociologue, spécialiste de la culture et des médias, *ina expert*